

## **MSSA**

### **Tests de régulation 2020-2021**

#### *Pourquoi?*

L'introduction de tests de régulation pour l'admission en MSSA 2020-2021 est causée par la situation sanitaire qui ne permet d'assurer un nombre de places de stages préalables suffisant pour le nombre d'élèves qui obtiennent leur certificat sur la base des résultats du 1<sup>er</sup> semestre. La HEdS ne peut augmenter la capacité d'accueil dans l'année MSSA/modules complémentaires que légèrement. Celle-ci dépend également du nombre de places de stages disponibles pendant la formation. Les tests de régulation sont ainsi organisés par les ECG pour établir un classement des candidats à la MSSA.

Les tests de régulation, au contraire du rapport de stage préalable évalué "suffisant" ou "non suffisant" ne fixent pas un seuil d'admissibilité. Ils permettent de classer les résultats de tout-e-s les candidat-e-s admissibles, à savoir les titulaires du certificat de l'ECG dans l'OSP santé 2020 ou obtenus antérieurement.

Les élèves qui ont trouvé un stage préalable à effectuer pendant l'été 2020 ont tout intérêt à le maintenir, au-delà de l'intérêt personnel pour la profession et l'expérience enrichissante, puisque les 4 semaines, pour autant qu'elles soient conformes aux consignes pourront être validées dans le compte des 6 semaines dans le monde du travail, qui sont exigées dans la MSSA.

#### *Quoi?*

Les tests de régulation ne portent pas sur les programmes scolaires de la dernière année. Ils n'évaluent pas des connaissances. Ils donnent un instantané sur des aptitudes et les ressources personnelles des élèves.

La meilleure préparation est d'arriver bien reposé-e et en forme aux tests.

Le test portera sur plusieurs aptitudes utiles aux études en HES et à la formation dans le domaine sanitaire:

- I. compétences linguistiques : usage de la langue française – synthèse et reformulation - expression. L'exercice comprendra :
  - a) un article de vulgarisation sur un thème de santé publique à synthétiser en quelques lignes + questions sur l'article.
  - b) quelques lignes sur la motivation par rapport aux métiers de la santé (petite rédaction évaluée sur le français technique) ;
- II. compétences réflexives : compréhension et déduction. L'exercice consiste à résoudre un problème dans une situation décrite qui contient toutes les données dans la consigne. Les situations proposées se rapportent toutes au monde de la santé.
- III. compétences liées à la communication dans le domaine de la santé. Exercices d'application identiques à ceux du point II.

*Où et quand? Comment?*

Les tests se dérouleront le 24 juin 2020, de 9h à 12h, dans chacune des ECG, dans des salles qui garantissent le respect des mesures sanitaires exigées par la Confédération. Ce sont des tests sur table. Les documents imprimés seront distribués. Les élèves se munissent d'un stylo pour écrire. Ils n'auront droit à aucun autre matériel et ils n'auront accès à aucun document ni à internet. Les mobiles et les tablettes, et tous les sacs personnels, seront déposés dans la salle à un endroit désigné. La durée maximale des tests est de 180 minutes.

*Communication des résultats?*

Le classement individuel obtenu et l'admission ou la non-admission en MSSA en 2020-2021 seront transmis par courrier électronique le lundi 29 juin 2020 par le/la doyen-ne MSSA de chaque ECG.

En cas d'égalité, les candidat-e-s seront accepté-e-s.

*Absence au test?*

En cas de non-passage des tests, quel que soit le motif de l'absence (certificat médical inclus), aucune possibilité de repasser les tests ne sera offerte.

*Non admis-e en 2020-2021?*

Le/la candidat-e dont le classement ne permettra pas d'être admis en 2020-2021 pourra se présenter l'année suivante selon la procédure d'admission habituelle (stage préalable de 4 semaines dans le domaine des soins à la personne et rapport de stage évalué).